

Trame
verte & bleue
Bretagne
Breizh
Bertègn

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Bretagne

Un outil au service de la biodiversité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE







Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Patrick STRZODA



© Emmanuel Pain

Le Président du
Conseil régional de Bretagne
Pierrick MASSIOT

Édito

La Bretagne est reconnue comme une région attractive et dynamique. Elle le doit pour beaucoup à la diversité et à la qualité de ses patrimoines naturels. Certains sont exceptionnels et emblématiques, à l'instar des landes des Monts d'Arrée et de la frange littorale où se succèdent falaises, dunes, vasières... D'autres, plus ordinaires, nous accompagnent au quotidien et dessinent l'identité de la Bretagne.

Préserver cette richesse, c'est préserver les atouts de la Bretagne et lui permettre de relever les défis environnementaux, sociaux et économiques du 21^{ème} siècle. Mais il ne suffit pas pour ce faire de protéger des îlots de nature remarquable. La biodiversité est présente partout sur le territoire régional et il nous appartient de l'intégrer à l'ensemble de nos activités, à travers des dispositifs adaptés.

La biodiversité constitue un patrimoine commun. Les nombreux services qu'elle rend peuvent être mobilisés comme un levier de développement des territoires.

C'est ce que propose la démarche trame verte et bleue, selon une conception renouvelée de la préservation de l'environnement. Elle est fondée sur une solidarité écologique entre les territoires, dépassant les frontières administratives. Chaque territoire est un maillon dans un réseau écologique plus large.

Les acteurs bretons ont su se mobiliser pour l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, déclinaison régionale de la trame verte et bleue. Les aspirations de chacun et les débats d'idées ont permis d'enrichir et de consolider ce schéma qui se veut avant tout un outil au service des acteurs et des territoires de la Bretagne.

La trame verte et bleue : une réponse à l'érosion de la biodiversité

La « biodiversité » correspond à la **diversité du vivant** et peut être abordée à plusieurs niveaux d'organisation : diversité des gènes, des espèces et des milieux de vie. C'est un patrimoine essentiel qui rend de nombreux services à l'Homme : pollinisation des fruits et légumes, régulation des inondations, développement des produits pharmaceutiques, cadre de vie, etc. Les multiples potentialités offertes par la biodiversité font de sa préservation un enjeu majeur tant sur le plan environnemental que social et économique.

La biodiversité repose sur des équilibres dynamiques dans la nature. Ces **équilibres** sont aujourd'hui **menacés** voire rompus en raison des impacts des activités humaines.

La biodiversité subit un déclin préoccupant. A l'échelle mondiale, on estime que près du tiers des espèces connues est menacé d'extinction.

La fragmentation des milieux naturels (urbanisation, infrastructures routières et ferroviaires, destruction du bocage, etc.) est une des causes majeures de ce déclin.

Pour enrayer cette tendance, la trame verte et bleue propose une **approche novatrice** :

- Elle prend en compte les besoins de **déplacement des espèces** animales et végétales, pour s'alimenter, se reproduire, se reposer, etc.
- Elle s'intéresse à la **biodiversité remarquable** mais aussi **ordinaire**, présente dans notre environnement quotidien.
- Elle favorise le **bon fonctionnement des écosystèmes** et la qualité des services rendus à l'Homme.
- Elle vise une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines et constitue un outil d'**aménagement des territoires**, dépassant la logique de protection d'espaces naturels.

La pollinisation, un des nombreux services rendus par la biodiversité



Quels enjeux en Bretagne ?

La Bretagne est riche d'une biodiversité originale.

Elle est déterminée par l'influence maritime, par un sous-sol peu perméable et par une forte empreinte de l'Homme. Il en résulte une **mosaïque de milieux** naturels diversifiés et imbriqués, entre terre et mer, en relation étroite avec les milieux plus artificialisés.

La Bretagne est connue, au niveau national et européen, pour ses oiseaux et mammifères marins, ses estrans, ses landes ou encore ses cours d'eau à poissons migrateurs. Soixante-dix espèces de flore ou de faune relèvent d'un intérêt au moins national. Ce **patrimoine qualifié de remarquable** fait l'objet de mesures de protection et de gestion, avec une forte concentration sur le littoral.

Moins connu, moins préservé, le patrimoine naturel dit ordinaire est soumis à l'artificialisation et la fragmentation des milieux.

Cette **biodiversité ordinaire** revêt différentes facettes, qui fondent la diversité des paysages et l'identité régionale.

C'est le cas du bocage qui occupe une place majeure dans nos territoires. L'ensemble de ses composantes (haies, talus, bosquets, prairies naturelles, etc.) constituent un **support essentiel** de la biodiversité et de mise en réseau des milieux naturels.

Les dynamiques socio-économiques à l'œuvre en Bretagne, son attractivité démographique, font de la trame verte et bleue un outil pleinement adapté à l'objectif de préservation de la biodiversité.

Le Coucou gris, un oiseau du bocage



Le Saumon atlantique, une espèce emblématique des cours d'eau bretons



Bocage dans le Morbihan



Un outil pour préserver la biodiversité en Bretagne : le SRCE

La trame verte et bleue doit être mise en œuvre dans chaque région par un **schéma régional de cohérence écologique** (SRCE). Il vise à :

- faciliter et accompagner les initiatives
- assurer la cohérence des actions



en faveur de la biodiversité
&
à toutes les échelles de territoire

Il est le fruit d'une large concertation.

Pendant plus de deux ans, de nombreux acteurs bretons ont apporté leur contribution à l'élaboration du SRCE. Elus et techniciens de collectivités, agriculteurs, forestiers, naturalistes, agents de l'Etat, experts scientifiques... chacun a apporté sa vision du territoire et sa compétence. Le SRCE a ainsi bénéficié de l'expérience de tous ceux qui ont déjà agi en faveur de la biodiversité.

1000 participants à l'élaboration du SRCE

50 réunions d'ateliers de concertation
ou de groupes de travail

LE COMITÉ RÉGIONAL «TRAME VERTE ET BLEUE»

C'est l'instance officielle d'élaboration et mise en œuvre du SRCE. Elle est présidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Elle compte une centaine de membres répartis en cinq collèges : services de l'Etat, élus, organismes socio-professionnels, associations et experts scientifiques.

Atelier de concertation du SRCE



Il se compose d'un résumé, de 4 rapports et de 5 cartes.



L'emboîtement des échelles

Le SRCE se situe à l'interface entre :

- **les échelles européennes et nationales**, adaptées pour répondre à certains enjeux, par exemple l'adaptation aux changements climatiques, et auxquelles sont associés des dispositifs propres
- **les échelles locales**, auxquelles se réalisent la plupart des actions concrètes

L'identification de la trame verte et bleue régionale

La trame verte et bleue est formée d'un réseau de continuités écologiques

1 Réservoirs de biodiversité

Espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquels elles se dispersent

2 Corridors écologiques

Voies de déplacement, de dispersion ou de migration

Continuités écologiques
=
Réservoirs
+
Corridors

-  Réservoir de biodiversité
-  Connexion préférentielle entre réservoirs
-  Autre espace de déplacement



Quatre grands principes ont guidé l'identification et la cartographie de la trame verte et bleue régionale :

- s'adapter au contexte écologique breton et notamment à la mosaïque de milieux
- valoriser les espaces de biodiversité ordinaire
- responsabiliser l'ensemble des territoires locaux
- laisser aux territoires locaux la marge de manœuvre requise, pour mener à bien leurs propres démarches en faveur de la trame verte et bleue.

L'emboîtement des échelles

Le SRCE identifie **la trame verte et bleue d'échelle régionale**, en réponse aux enjeux régionaux.

Il apporte un **éclairage aux territoires infra-régionaux** pour l'identification de la trame verte et bleue à leur échelle, mais ne se substitue pas à eux dans cet exercice.

Les **réservoirs régionaux de biodiversité** couvrent **26%** du territoire terrestre breton. Près de la moitié sont des milieux bocagers. Ils ont été identifiés en intégrant les espaces inventoriés ou protégés pour leur patrimoine naturel remarquable, mais aussi des espaces de biodiversité plus ordinaire, repérés pour leur richesse en milieux naturels.

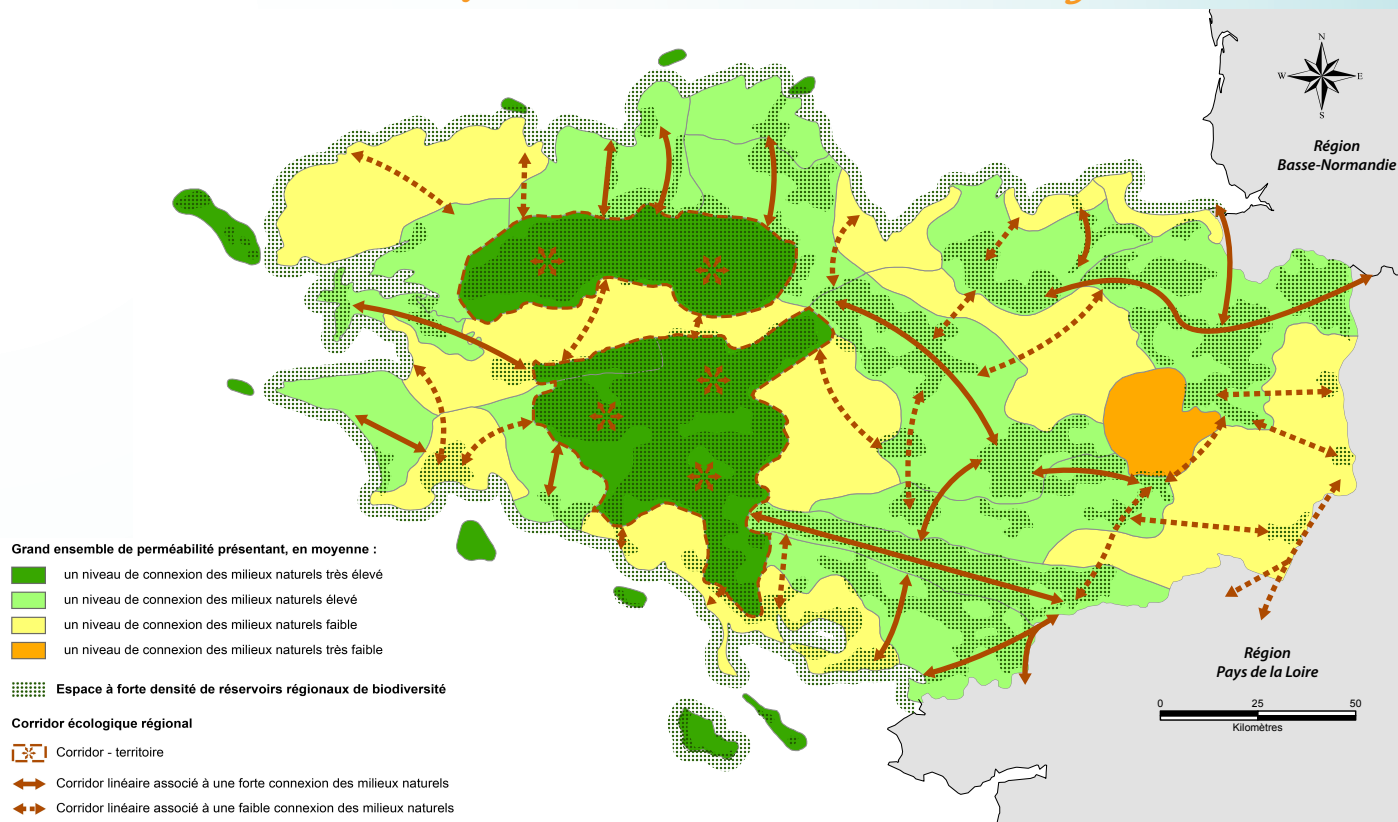
Les **corridors écologiques régionaux** représentent des principes de **connexion d'intérêt régional**. Certains territoires, où les milieux naturels sont nombreux et fortement connectés, ont été entièrement identifiés en tant que corridors écologiques régionaux.

Les cours d'eau de la trame verte et bleue régionale reflètent la densité du réseau hydrographique breton et l'importance des enjeux associés aux poissons migrateurs.

La Bretagne décrite à travers 28 « grands ensembles de perméabilité »

Ces grands ensembles de perméabilité permettent de compléter l'information fournie à chaque territoire local sur sa contribution à la trame verte et bleue régionale et sur les actions prioritaires à engager. Chacune de ces unités de territoire fait l'objet d'une fiche d'identité.

Carte de synthèse de la trame verte et bleue régionale



La mise en œuvre du SRCE

Un plan d'actions régional au service des acteurs et des territoires

- Il offre une double clé de lecture des actions, par thématique et par territoire.
- Il propose une méthode pour identifier les trames vertes et bleues locales.
- Il précise les implications de l'obligation de prise en compte du SRCE par les acteurs concernés.

Les conditions de réussite

La plupart des actions du SRCE renvoient à des interventions concrètes que les acteurs au cœur des territoires - collectivités locales, gestionnaires d'espaces naturels, organismes socioprofessionnels, acteurs économiques, etc. - sont les mieux à même de réaliser. La mise en œuvre du SRCE passe donc par son **appropriation** par les acteurs concernés, à travers des démarches volontaires. La Région et l'Etat s'engagent à faciliter et accompagner ces démarches, dans le cadre d'une animation régionale, et à agir à travers leurs propres politiques.

La réalisation d'actions concrètes en faveur de la trame verte et bleue s'appuie sur des dynamiques déjà à l'œuvre dans les territoires : contrats de bassin versant, programme Breizh bocage, réseaux de formation, etc. Le SRCE ne crée pas de nouvel outil. Il repose sur une **intégration** des dynamiques existantes, en recherchant une cohérence écologique.

C'est la **mobilisation** des acteurs et des territoires, à toutes les échelles, qui va permettre de faire émerger et de conforter les réalisations concrètes. Le défi à relever est d'inverser le regard porté sur la biodiversité, souvent perçue comme une contrainte, et de la mettre au cœur des projets de territoire.

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'Etat et les collectivités locales doivent «prendre en compte» le SRCE dans leurs documents de planification et leurs projets : plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale, projets d'infrastructures, etc. Le plan d'actions du SRCE présente les implications de cette obligation.

De nombreuses actions possibles

Pour rétablir la **circulation des poissons** : suppression d'obstacles le long des cours d'eau, reconnections entre cours d'eau et zones humides, etc.

Passes à poissons



Gestion différenciée des espaces verts



Pour faire entrer la **nature dans les bourgs et les villes** : gestion différenciée des espaces verts, réduction de l'éclairage nocturne, etc.

Passage à loutre



Pour réduire l'effet barrière des **infrastructures** : aménagement de passages à faune, fauche tardive des bords de routes, etc.

Programme d'actions en faveur de la trame verte et bleue

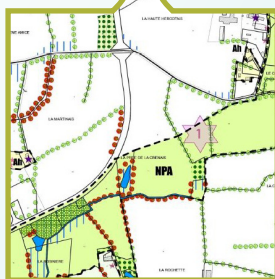
Création de haie



Pour préserver ou restaurer le **bocage** : plans de gestion, création de haies et talus, gestion extensive des prairies naturelles, etc.

Pour conjuguer **aménagement du territoire et biodiversité** : intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, création de liaisons douces arborées, etc.

Plan local d'urbanisme





Pour plus d'informations, rendez-vous sur

www.tvb-bretagne.fr



Pour toute information complémentaire sur la trame verte et bleue en Bretagne, vous pouvez contacter les services de l'État ou de la Région Bretagne.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de
Bretagne (DREAL) / Service du patrimoine
naturel

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES CEDEX

Téléphone : 02 99 33 45 55

Courriel : spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Conseil régional de Bretagne /
Direction du Climat, de
l'Environnement, de l'Eau et de la
Biodiversité / Service du patrimoine
naturel et de la biodiversité

283, avenue du Général Patton
CS 21 101
35711 Rennes Cedex 7

Téléphone : 02 99 27 15 66

Courriel : patri_naturel@region-bretagne.fr



Le SRCE de Bretagne est cofinancé par l'Union européenne



Date de réalisation : Octobre 2014

Crédits photographiques : DREAL Bretagne, Région Bretagne -
Service de l'Inventaire du Patrimoine Culturel, Bretagne Grands
Migrateurs - Gaëlle Germis, Thierry Degen, Emmanuel Pain, Groupe
Mammalogique Breton - Franck Simonnet